

CHARGES DE SCOLARITÉ ATELIER THÉÂTRE ATELIER CHANT COURS DU SOIR INTENSIF

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

A ce titre vous bénéficiez de conditions tarifaires particulièrement avantageuses :
7 euros de l'heure de cours pour les Ateliers du soir.

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

Atelier théâtre : Vous suivrez au minimum 3 heures de cours par semaine soit 90 heures sur l'année.
Charges mensuelles : 72 euros mensuel (soit 650 euros l'année).

Atelier Chant : Vous suivrez au minimum 3 heures de cours par semaine soit 90 heures sur l'année.
Charges mensuelles : 72 euros mensuel (soit 650 euros l'année).

Atelier intensif : Vous suivrez au minimum 6 heures de cours par semaine soit 180 heures sur l'année.
Charges mensuelles : 144 euros mensuel (soit 1300 euros l'année).

Les frais d'inscription et d'assurance correspondent à la somme de 50 euros pour l'année scolaire.

Possibilité de Financement : En fonction de votre situation personnelle vous pouvez bénéficier d'un financement des organismes suivants : FPC, AFDAS, FONGECIF, AGEFOS, AGEFIP ...

